



UNE VILLE QUI S'ÉCRIT AU NOUS

Programme 2021

Mot de la mairesse

L'ambition et le courage ont toujours été au cœur de l'identité de Projet Montréal. Au cours des quatre dernières années, nous avons uni nos efforts pour transformer Montréal pour le bien de la population. Face à l'adversité, nous n'avons pas plié. Et c'est avec fierté que nous avons doté la métropole du Règlement pour une métropole mixte (le 20-20-20), du Grand parc de l'Ouest, du plus ambitieux Plan climat au Canada, et du Réseau express vélo (REV), qui fait partie du réseau cyclable le plus sécuritaire en Amérique.

Tous ces changements, et tant d'autres, devaient être faits pour permettre à Montréal de mieux répondre aux besoins et aux aspirations des Montréalaises et des Montréalais. En quatre ans, notre ville est devenue plus verte, plus résiliente, plus inclusive et plus moderne. Nous pouvons être très fiers du travail accompli jusqu'à présent.

Projet Montréal n'est toutefois pas arrivé au bout de ses ambitions, comme en fait foi le nouveau programme que nous présentons aujourd'hui. Ce programme est audacieux, en phase avec les défis de notre époque, au diapason des demandes de la population et résolument tourné vers l'avenir. Il nous permettra de continuer de transformer la ville au profit de celles et ceux qui l'habitent et lui donnent vie.

Projet Montréal a la chance de compter sur des milliers de membres passionnés et investis dans le développement durable de la métropole, un développement qui place l'humain au cœur des décisions. Ensemble, nous continuerons de faire de Montréal une ville où tout le monde a sa place et peut atteindre son plein potentiel.

Ensemble, écrivons au « nous » l'avenir de cette ville que nous aimons tant.



Valérie Plante

Cheffe de Projet Montréal et mairesse de Montréal



Mot du président

Projet Montréal est un parti unique dans le paysage politique montréalais. Non seulement est-il actif sur la scène municipale depuis 17 ans, mais il est le seul à pouvoir compter sur des milliers de membres engagés, déterminés et dotés d'une vision aussi claire qu'ambitieuse pour leur ville.

C'est d'ailleurs grâce aux membres de Projet Montréal que nous pouvons aujourd'hui dévoiler un nouveau programme audacieux. La participation de nos militant.es a été essentielle à sa rédaction, fruit d'un vaste processus de co-construction, une première dans la vie démocratique de notre parti. La richesse des échanges qui ont mené à ce programme et la vitalité de notre parti ne se démentent pas et ne cessent de m'impressionner.

Au cours des quatre dernières années, Montréal s'est transformée sous l'impulsion de l'administration de la mairesse Valérie Plante, mais aussi des administrations locales de Projet Montréal, qui ont su faire de Montréal, une ville moderne, qui fait l'envie de plusieurs à travers le monde.

Les prochaines années nous réservent d'importants défis, notamment en matière de lutte contre les changements climatiques, mais Projet Montréal a l'ambition, l'expérience et le talent nécessaires pour continuer de faire progresser la métropole et en faire un modèle de développement durable et à échelle humaine en Amérique du Nord.

La suite commence maintenant.



Guedwig Bernier

Président de Projet Montréal



TABLE DES MATIÈRES

Services aux citoyens	05
Gestion des infrastructures	06
Démocratie, participation et engagement citoyen	07
Montréal, métropole du Québec	08
Relance de Montréal : une métropole qui rayonne	09
Développement économique	11
Petites entreprises et vitalité commerciale	13
Culture et créativité	15
Mobilité durable	17
Des quartiers à échelle humaine	20
Habitation et logements abordables	22
Grands parcs, loisirs et sports : la cour arrière des Montréalais.es	24
Montréal carboneutre en 2050	26
Diversité et inclusion	28
Itinérance et lutte aux inégalités	30
Sécurité publique	32
Gestion animalière	33

1. Services aux citoyens

Des services de qualité, à faible coût, pour l'ensemble des citoyen-ne-s: c'est la pierre d'assise de toute municipalité. Projet Montréal propose des idées pour une ville agréable, propre et bien déneigée, qui se soucie du citoyen et offre un service à la clientèle performant.

1.1. Propreté

- a. Renforcer les équipes d'inspection propreté, notamment en leur fournissant des outils informatiques performants permettant de diminuer sensiblement le temps de recherche d'adresse et d'identification de propriétaires;
- b. Installer des conteneurs dissimulés ou enfouis de grande capacité dans tous les grands parcs de la métropole, de même qu'à certains endroits ciblés au centre-ville, afin de réduire les déversements sauvages;
- c. Mettre sur pied une brigade de propreté à déploiement rapide, mobilisable par le biais du 311;
- d. Encourager les opérations de corvées citoyennes printanières, en fournissant le matériel nécessaire à celles-ci, et organiser des campagnes de sensibilisation pour en faire la promotion;
- e. Favoriser, dans les lieux publics, l'accès à des toilettes et à de l'eau potable, pour les citoyen.nes, y compris les personnes en situation d'itinérance.
- d. Remplacer et interdire progressivement toutes les flûtes d'avertissement de déneigement, en commençant par interdire leur utilisation après 20h, en cherchant de nouvelles manières de notifier les citoyen-ne-s sans causer autant de pollution sonore;
- e. Réviser la politique de déneigement afin de renforcer la prise en compte des principes d'accessibilité universelle dans toutes les étapes du déneigement;
- f. Optimiser les opérations de déneigement et de salage ainsi que la gestion de la neige et de la glace de façon à limiter leurs nuisances et impacts environnementaux, à les rendre durables et à les adapter aux changements climatiques;
- g. Réviser la politique de déneigement afin de renforcer la protection des carrés d'arbres et des installations de rue et modifier la priorisation afin que les écoles, CHSLD et résidences de personnes âgées soient inscrits en priorité 1.

1.2. Service 311

- a. Poursuivre la bonification du service 311 afin de le rendre plus efficace, élargir les problématiques pouvant être signalées et assurer un meilleur suivi des plaintes;
- b. Promouvoir davantage l'utilisation de l'application mobile du 311 et mettre à profit tout le potentiel de l'intelligence artificielle en créant des solutions de clavardage et de réponses automatisées (i.e. des bots) afin de répondre plus efficacement et rapidement aux demandes les plus courantes;
- c. Instaurer le processus de demande et le traitement en ligne de tous les permis de la Ville de Montréal.

1.3. Déneigement

- a. Intégrer dans l'ensemble des appels d'offres l'obligation d'équiper les véhicules lourds de protections latérales;
- b. Poursuivre la mise en place de GPS dans les camions de déneigement de la Ville et rendre ces données disponibles pour améliorer le suivi des opérations de déneigement pour les citoyen-ne-s;
- c. Développer des partenariats avec des propriétaires de stationnements privés afin d'augmenter l'offre de stationnements temporaires lors d'opérations de déneigement;

2. Gestion des infrastructures

La Ville de Montréal doit procéder à un important rattrapage dans l'entretien de ses infrastructures, conséquence de décennies de sous-investissement par les administrations précédentes. L'administration de Projet Montréal poursuivra le travail colossal qu'elle a déjà commencé pour une meilleure planification des travaux pour les 10 prochaines années.

2.1. Un plan d'investissement en infrastructures sur 10 ans

- a. Créer Infra Montréal, afin de renforcer l'expertise de la Ville en gestion de projets et regrouper les équipes de projets en une unité d'affaires responsable de la réalisation des projets d'infrastructures;
- b. Poursuivre le rattrapage du déficit d'entretien des infrastructures de l'eau, afin de réduire le taux de fuites sur le réseau d'aqueduc et de se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et adapter les réseaux d'eau potable et des eaux usées en tenant compte des changements climatiques, notamment des pluies intenses;
- c. Revoir l'aménagement des zones potentiellement inondables (où les ruissellements se dirigent) et multiplier les aménagements de style "water square" ou parcs éponges et de jardins de pluie;
- d. Viser l'élimination des surverses (débordements d'égouts dans le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies), par la mise en place des bassins de rétention prévus et en faisant de l'augmentation des surfaces perméables sur le territoire de Montréal une ligne directrice de tous les projets d'aménagement;
- e. Poursuivre l'amélioration de l'état du réseau routier, notamment les ponts et tunnels, et en profiter pour revoir les aménagements de surface lors de travaux importants, dont le partage de la route entre les différents usagers;
- f. Prévoir un plan de rattrapage de l'entretien des bâtiments municipaux, particulièrement des bâtiments à caractère patrimonial;
- g. Mettre en place un groupe de travail qui ciblera rapidement les domaines où il serait souhaitable de favoriser l'expertise interne et le travail en régie, dont les travaux publics à forte valeur ajoutée.
- h. Augmenter le développement des services de wi-fi gratuit dans les lieux publics;
- i. Augmenter l'accès à des équipements informatiques dans les lieux publics, notamment dans les bibliothèques, dans tous les quartiers de Montréal.

2.2. Gestion des travaux d'infrastructures

- a. Assurer un affichage informatif aux abords de tout chantier majeur, qu'il soit public ou privé, afin d'indiquer

la nature des travaux, leur durée et les coordonnées d'une personne-ressource;

- b. Tenir compte du respect des échéances, de la qualité de réalisation et de la réduction des nuisances des chantiers dans l'évaluation de rendement des cadres responsables de chantiers de travaux publics;
- c. Créer une plateforme publique, sous forme de tableau de bord, permettant aux citoyen·ne·s de suivre les travaux planifiés et leur avancement et qui inclurait les hyperliens vers les communications pertinentes de l'administration municipale qui s'y rapportent;
- d. Faire de l'accessibilité universelle et de la bonne circulation des piétons aux abords des chantiers une exigence ferme, inscrite autant dans les appels d'offres que dans les contrats;
- e. Imposer aux entrepreneurs qui mènent des travaux au centre-ville de Montréal un cadre uniformisé en matière de marquage et d'habillement de chantiers;
- f. Augmenter les pouvoirs et le déploiement de l'Escouade mobilité.

3. Démocratie, participation et engagement citoyen

Depuis ses débuts, Projet Montréal souhaite que Montréal soit une ville où les citoyen·ne·s sont encouragé·e·s à participer activement à la prise de décision et à contribuer à l'amélioration de leur milieu de vie. Projet Montréal prône une administration à l'écoute et des citoyen·es au pouvoir.

3.1. Maintenir des instances démocratiques de proximité

- a. Respecter les instances démocratiques locales que sont les conseils d'arrondissement;
- b. Demander à l'Assemblée nationale la modification du cadre de gouvernance de l'arrondissement Ville-Marie afin de corriger l'iniquité démocratique quant à la composition de son Conseil d'arrondissement et à l'élection de la mairie, après consultation des citoyen·ne·s sur les différents scénarios possibles;
- c. Étudier et mettre sur pied un projet pilote de conseils de quartier indépendants, formés de citoyen·ne·s tiré·e·s au sort, de manière à refléter la diversité de la population locale et fonctionnant selon les bonnes pratiques en démocratie délibérative. Les conseils auront le mandat de consulter la population locale et d'émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet touchant le quartier qu'ils souhaitent étudier. Les recommandations seront ensuite soumises au vote de la population;
- d. Encourager la tenue de séances itinérantes des conseils d'arrondissement afin de rapprocher les instances décisionnelles des citoyen·e·s de tous les quartiers.

3.2. Une administration ouverte et transparente

- a. Poursuivre et accélérer le partage des données de la Ville;
- b. Améliorer la diffusion et l'organisation de l'information issue des données ouvertes de la Ville afin de permettre à la population d'accéder plus facilement et rapidement au contenu pertinent;
- c. Publier une réponse de l'administration aux recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal dans les 6 mois suivant la réception du rapport;
- d. Revoir et améliorer la qualité des communications entre la Ville et la population en portant une attention particulière à la vulgarisation de l'information et à la convivialité du site web de la Ville;
- e. Augmenter les efforts de communication auprès des citoyens, afin de promouvoir leur participation dans les

sphères d'activités civiques municipales, tant au niveau de la ville centre que des arrondissements.

3.3. Favoriser la démocratie participative et l'engagement citoyen

- a. Adopter une politique de participation et d'engagement citoyen, afin d'encadrer et d'encourager les meilleures pratiques en la matière dans toutes les instances et unités administratives de la Ville;
- b. Mettre en place des processus de codesign avec les citoyens et usagers lors d'investissements dans l'aménagement d'écoquartiers, de projets majeurs de transport ou d'équipements municipaux comme les installations sportives, culturelles et de loisirs, les parcs et les places publiques;
- c. Mettre en place un processus de préconsultation, avant l'étude au comité consultatif d'urbanisme, des projets immobiliers d'envergure;
- d. Faciliter la tenue de consultations issues du droit d'initiative populaire en diminuant le nombre de signatures requises à 10 000, et en permettant le dépôt d'une demande de consultation dans la première moitié d'une année où est tenue une élection municipale;
- e. Favoriser les budgets participatifs dans tous les arrondissements;
- f. Augmenter significativement la part du budget d'investissement soumis à un processus de budget participatif.

4. Montréal, métropole du Québec

Plus grande ville francophone d'Amérique, chef de file mondial dans la lutte contre les changements climatiques, locomotive économique du Québec : Montréal rayonne de par son statut de métropole et son caractère unique au monde. Il est essentiel de profiter de ce caractère distinct et de ce rôle de leader pour travailler à la réconciliation avec les peuples autochtones, exercer un leadership à l'international sur les grandes questions de notre temps et assurer la défense du fait français en Amérique.

4.1. Valoriser la langue française

- a. Défendre le caractère francophone de Montréal en mettant en vigueur le premier plan d'action pour la valorisation de la langue française à Montréal et en bonifiant celui-ci;
- b. Préserver l'exemplarité de la Ville de Montréal dans son utilisation de la langue française comme langue de travail, de services et de communications;
- c. Accélérer, en collaboration avec les partenaires, le déploiement d'initiatives pour encourager la francisation des nouveaux arrivants et l'utilisation du français en affaire;
- d. Valoriser la culture francophone via les événements culturels financés par la Ville et les relations qu'elle entretient avec d'autres villes et organisations à l'international;
- e. Créer un prix de reconnaissance, pour récompenser annuellement un Montréalais ou une Montréalaise dont la contribution à la promotion et à la valorisation de la langue française est remarquable.

4.2. Faire rayonner Montréal sur la scène internationale

- a. S'appuyer sur la réputation mondiale de Montréal comme leader en matière de lutte aux changements climatiques pour incarner un rôle de chef de file international sur la relance verte, exporter des solutions innovantes et durables à l'échelle municipale et en partager l'expertise développée dans la conception et la mise en place du plan climat avec d'autres gouvernements locaux au pays et à l'international;
- b. Poursuivre la promotion de l'expérience de Montréal en biodiversité en participant activement aux sommets et conférences à cet égard et en continuant de jouer un rôle de leader dans ce dossier au sein de Gouvernements Locaux pour le Développement Durable (ICLEI);
- c. Travailler avec l'industrie culturelle et les partenaires gouvernementaux pour accroître l'exportation de contenu et de savoir-faire, et accroître les activités de promotion sur les marchés internationaux des produits et services « faits à Montréal »;

- d. Soutenir la mission de Montréal International en participant au développement d'une image de marque économique pour la région métropolitaine et à l'organisation de missions économiques « Équipe Montréal », afin d'attirer davantage d'investissements directs étrangers.

4.3. Réconciliation avec les peuples autochtones

- a. Mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones;
- b. Après consultation et en collaboration avec les organismes autochtones, établir et mettre en œuvre une stratégie de toponymie autochtone ambitieuse;
- c. Favoriser la création d'entreprises autochtones et le recours aux entreprises autochtones dans les contrats octroyés par la Ville;
- d. En collaboration avec les organismes autochtones, mettre en place une stratégie de tourisme autochtone en mettant bien en évidence les lieux historiques d'importance liés à l'histoire des peuples autochtones et mettant en valeur les produits culturels autochtones authentiques.

5. Relance de Montréal : une métropole qui rayonne

Les derniers mois ont été difficiles partout dans le monde, mais Montréal a su, sous l'impulsion de Projet Montréal, se relever les manches et se serrer les coudes pour traverser une crise sans précédent. Il faut construire sur la mobilisation des derniers mois, pour continuer de soutenir celles et ceux qui en ont besoin, mais aussi pour assurer une relance économique durable, à l'image de Montréal et qui puise dans les nombreux atouts particuliers à notre ville.

5.1. À court terme : soutenir les secteurs en difficulté

- a. Permettre l'implantation des terrasses à l'année là où c'est possible et compatible avec les opérations de déneigement, particulièrement au centre-ville, et poursuivre l'animation du centre-ville toute l'année, tout en assurant l'accessibilité universelle;
- b. Mettre en place des mesures favorisant la vie nocturne, afin de stimuler l'industrie du divertissement et de la restauration, particulièrement au centre-ville;
- c. Mettre en place des campagnes d'achat local, particulièrement lors de la période des fêtes;
- d. Bonifier le soutien aux événements extérieurs gratuits afin d'augmenter l'offre et le soutien aux artistes qui s'y produisent;
- e. Mettre à jour la Stratégie centre-ville afin d'encadrer sa transformation à court et moyen terme, notamment les modifications d'usage, l'offre de services, l'aménagement urbain et la mobilité.

5.2. Une relance verte

- a. Accélérer les projets de transport structurants de métro vers Anjou (ligne bleue), Saint-Laurent et Ahuntsic-Cartierville (ligne orange) et au centre (ligne rose), le tramway vers Lachine et le REM vers l'Est, en s'assurant de leur implantation exemplaire, afin d'encourager le développement des secteurs desservis par ces nouveaux liens de transport;
- b. Développer de nouveaux écoquartiers sur les grandes friches industrielles, particulièrement dans l'Est de Montréal;
- c. Miser sur l'économie circulaire obligeant contractuellement le recyclage des matériaux de construction dans les chantiers urbains et l'utilisation de nouvelles technologies dans la gestion des matières résiduelles;
- d. Créer un réseau d'espaces verts mondialement reconnu et qui contribue à la résilience de notre île, autant pour la biodiversité que pour la santé de ses habitants;
- e. Implanter un « réseau bleu » de bornes de remplissage pour bouteilles d'eau réutilisables afin d'avoir accès à de l'eau à d'autres endroits que seulement dans les fontaines des parcs de jeux;

- f. Demander au gouvernement du Québec de donner les pouvoirs et le financement nécessaires à l'ARTM, afin qu'elle puisse jouer son rôle de planification et de coordination du développement de transport métropolitain.

5.3. Une relance inclusive

- a. Lancer un vaste chantier d'habitations abordables, adaptables ou universellement accessibles afin de créer de nouveaux logements pour tous les types de ménages qui désirent rester sur l'île de Montréal, ainsi que pour préserver le parc de logements locatifs actuel et ainsi protéger l'attractivité internationale de Montréal comme ville abordable, et lutter contre l'étalement urbain;
- b. Demander aux gouvernements fédéral et du Québec de financer de manière urgente la rénovation des logements sociaux de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de remettre rapidement en location les logements non disponibles et de répondre aux besoins des personnes à revenu modeste, et appuyer l'OMHM dans la recherche de financement alternatif pour accélérer la rénovation;
- c. Soutenir l'économie sociale en finançant des initiatives par appels de projets répondant aux besoins de la population afin de rendre l'économie de la métropole encore plus résiliente.
- d. Appliquer les principes de l'ADS+ lors de l'élaboration du budget municipal, tant en ce qui a trait au budget de fonctionnement qu'au Programme décennal d'immobilisations.

5.4. Une relance ambitieuse

- a. Terminer la revitalisation du Havre de Montréal, entre les ponts Samuel-de-Champlain et Jacques-Cartier, notamment avec la réalisation de la promenade urbaine Bonaventure, la transformation du parc Jean-Drapeau et le développement exemplaire du site de la Molson, afin d'en faire à la fois un milieu de vie et une destination touristique remarquables;
- b. Atteindre et dépasser les taux de croissance de la population et des emplois d'avant la crise, en misant notamment sur l'énorme potentiel de développement de l'Est de Montréal, autant pour la construction

résidentielle que pour la création de nouveaux emplois, en planifiant l'aménagement, les espaces verts et le transport en collaboration avec les acteurs locaux et les citoyen·e·s;

- c. Faire de Montréal une destination touristique reconnue internationalement pour la qualité de ses espaces verts et son offre de loisirs urbains;
- d. Promouvoir notre culture, soutenir les créatrices et créateurs d'ici, attirer les nouveaux talents et valoriser la langue française afin que Montréal continue d'être une destination culturelle riche et diversifiée qui rayonne partout dans le monde.

5.5. Une relance durable et équitable

- a. Lancer une vaste réflexion sur la diversification des sources de revenu de la Ville afin de la rendre moins dépendante des taxes foncières commerciales et résidentielles;
- b. Revoir la fiscalité de la Ville pour tenir compte de critères de durabilité, de protection du patrimoine et de justice sociale;
- c. Mettre en place un programme de report d'impôts fonciers pour les ménages propriétaires à faible revenu et les personnes âgées qui subissent l'effet de l'augmentation importante de la valeur de leur propriété;
- d. Effectuer des démarches auprès du gouvernement du Québec afin de récupérer une plus grande portion de la taxe de vente du Québec (TVQ) dépensée sur le territoire montréalais ainsi que le remboursement de la taxe de vente payée par la Ville de Montréal;
- e. Rembourser jusqu'à 50 % des taxes municipales payées par les OBNL d'habitation en fonction des revenus audités de l'organisme.

6. Développement économique

Avant la pandémie, Montréal était sur une extraordinaire lancée : le taux de chômage avait atteint un creux historique, le PIB continuait de grimper plus vite que dans les autres métropoles, les investissements étrangers affluaient. Cette vitalité nous permet aujourd'hui d'entrevoir l'avenir économique de Montréal avec optimisme, en concentrant nos efforts et notre énergie à œuvrer à la relance verte et inclusive que l'on souhaite pour notre métropole.

6.1. Une stratégie industrielle axée sur les forces de Montréal

- a. Adapter le centre-ville de Montréal à l'ère post pandémie, afin de favoriser la rétention des entreprises et l'installation de nouveaux bureaux et sièges sociaux, via une mise à jour de la Stratégie centre-ville et du Plan d'urbanisme et de mobilité;
- b. Favoriser l'implantation de zones d'innovation comme levier économique en misant sur des projets structurants et la création de pôles d'emplois créatifs et innovants;
- c. Soutenir le développement des secteurs des technologies de l'information et des communications, des sciences de la vie, des technologies vertes, de l'aluminium, de la mode et de la finance;
- d. Maintenir le leadership mondial de Montréal en matière d'aéronautique, de cinéma, du transport des marchandises, des jeux vidéo, des transports électriques et intelligents, de l'intelligence artificielle, de la chimie verte et de la créativité;
- e. Développer la filière bioalimentaire et favoriser l'implantation d'infrastructures agricoles (des serres, par exemple) sur des bâtiments industriels et commerciaux, à des fins de développement économique et d'économie d'énergie;
- f. Développer et moderniser les infrastructures publiques des parcs industriels par des mesures favorisant le développement durable comme la décontamination des sols, le verdissement et l'accessibilité en transport collectif;
- g. Consolider le District central, qui est le 4^e pôle d'emplois à Montréal, pour en faire un quartier d'affaires dynamique et diversifié et mieux connecter ce quartier aux réseaux de transports collectifs structurants existants et en développement dans la région métropolitaine.

6.2. Favoriser le développement de l'économie sociale

- a. Consolider le rôle de leader mondial de Montréal en matière d'entrepreneuriat collectif en allouant des ressources en démarrage et croissance à des entreprises visées par la Loi sur l'économie sociale du Québec;

- b. Augmenter l'appui financier aux projets de rénovation et de construction de bâtiments pour les entreprises d'économie sociale, afin d'augmenter leur résilience et d'encourager leur croissance;
- c. Créer un programme d'obligations communautaires pour faciliter le financement des projets en économie sociale;
- d. Appuyer financièrement des projets d'entreprises d'économie sociale qui répondent aux besoins de la Ville de Montréal ou de sa population via la disponibilité de subventions et de prêts en capital patient;
- e. Réviser de fond en comble les politiques et règles entourant l'approvisionnement de la Ville de Montréal, afin de favoriser les entreprises locales, les entreprises d'économie sociale et les travailleurs autonomes qui constituent une grande partie de la main-d'œuvre montréalaise.

6.3. Favoriser le développement de l'entrepreneuriat

- a. Faire de Montréal un leader mondial en matière de démarrage et croissance de petites et moyennes entreprises, notamment en renforçant la présence, l'expertise et le rôle du réseau PME MTL dans la coordination du développement économique local;
- b. Soutenir et favoriser le développement des incubateurs, des accélérateurs d'entreprises (incluant les entreprises culturelles et d'économie sociale) et des FabLab, et multiplier les espaces collaboratifs, dans les immeubles du centre-ville et dans tous les quartiers de la Ville;
- c. Soutenir les jeunes pousses (start-up), en appuyant les incubateurs et accélérateurs d'entreprises et en appuyant financièrement des initiatives de maillages avec de grandes entreprises et augmenter la résilience des entreprises en soutenant la transformation des modèles d'affaires et le repreneuriat;
- d. Faire de plus petits appels d'offres, lorsque cela est possible d'un point de vue légal, afin de faciliter la participation des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreneuriat issu de groupes sous-représentés, notamment par de l'éducation aux processus d'appels d'offres;

- e. Développer une économie locale forte, ancrée dans son territoire, qui répond aux enjeux et aux priorités locales et qui contribue aux défis d'inclusion sociale et de transition écologique, en confiant un mandat de concertation, de mobilisation et d'accompagnement de projets structurants au réseau PME MTL.

6.4. Favoriser le développement du tourisme durable à Montréal

- a. Développer les nombreux atouts de Montréal en exploitant les aspects humains et naturels (ex. culture, festivals, vie de quartier, design et patrimoine, espaces verts, etc.), ainsi que pour les activités sportives et de plein air dans l'offre touristique;
- b. Développer la filière touristique durable en encourageant les promoteurs d'activités et les établissements à respecter les plus hauts standards en matière de respect de l'environnement et de retombées socioéconomiques, afin que Montréal devienne une destination touristique reconnue comme écologiquement respectueuse;
- c. Adopter une image de marque touristique pour Montréal, et harmoniser les panneaux de signalisation touristique au centre-ville et dans les quartiers centraux afin de faciliter le déplacement des visiteurs;
- d. Offrir le transport du centre-ville et autres zones du territoire de la ville de Montréal vers nos parcs-nature.

6.5. Renforcer la chaîne logistique

- a. Soutenir l'adaptation de la chaîne logistique aux changements climatiques et augmenter sa résilience en favorisant le transport décarbonisé, l'utilisation de petits véhicules en ville et de l'intelligence d'affaire, notamment en développant des solutions innovantes pour le dernier kilomètre;
- b. Contribuer à la mise en place de centres de distribution urbaine (CDU) accompagnés de mesures financières et réglementaires importantes pour garantir les avantages comparatifs de ces CDU et favoriser les activités de logistique avancée comme l'implantation d'intermédiaires de conditionnement;
- c. Adhérer à l'agenda 2030 pour des villes portuaires durables et adopter un plan d'action pour sa réalisation, en collaboration avec le Port de Montréal et les partenaires;
- d. Évaluer les possibilités de complémentarité des projets de transport collectif avec ceux du transport de marchandises (ex. Tram-Cargo), en lien avec des centres de dépôts localisés près des stations de REM, de métro et de tramway et ce, afin de réduire le nombre de camions sur les routes tout en optimisant la performance de l'industrie.

7. Petites entreprises et vitalité commerciale

Le dynamisme du tissu commercial est essentiel à la qualité de vie des quartiers montréalais : par sa diversité, il participe à la différenciation des milieux de vie, et donne à chacun des quartiers son unicité. La montée de la concurrence féroce des géants du commerce en ligne est cependant venue fragiliser l'écosystème commercial montréalais, comme partout ailleurs, tout comme la volatilité du marché de l'immobilier commercial. Une administration de Projet Montréal apportera diverses mesures de soutien et d'aide pour accompagner les commerçant·e·s et transformer l'expérience citoyenne des artères commerçantes.

7.1. Poursuivre les mesures de soutien aux petites entreprises

- a. Poursuivre la stratégie de taux de taxation différencié pour les immeubles non résidentiels, permettant ainsi aux petits propriétaires commerciaux de continuer d'obtenir des réductions fiscales;
- b. Bonifier les aides financières et offrir des conseils techniques à la construction et à la rénovation afin d'améliorer l'accessibilité des commerces aux personnes à mobilité réduite et l'adaptation aux changements climatiques;
- c. Bonifier le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs, afin que davantage de commerçant·e·s et entrepreneur·e·s puissent en bénéficier;
- d. Pérenniser la ligne de soutien téléphonique aux entreprises créée dans le cadre de la COVID-19.

7.2. Améliorer l'expérience citoyenne sur les artères commerçantes

- a. Instaurer un programme d'amélioration des artères commerçantes afin d'augmenter le verdissement et créer des places publiques et des lieux de détente;
- b. Financer l'adoption d'un plan de mobilité pour chaque artère commerçante, afin d'en faciliter l'accès et la cohabitation des différents modes de transport, et de réaliser l'accessibilité universelle des commerces;
- c. Rendre disponible en ligne l'information sur les stationnements libres via l'application de l'Agence de mobilité durable;
- d. Adapter l'aménagement des chantiers de construction (publics et privés) aux réalités des artères commerçantes (normes de gestion, habillage de chantiers, réduction du bruit et de la poussière, etc.) et prévoir des chantiers 24h/7 jours lorsque la quiétude des riverains est respectée;
- e. Favoriser des solutions d'aménagement adaptées aux besoins des artères commerçantes en facilitant l'implantation de mesures comme les débarcadères, les zones de stationnement 15 minutes, les terrasses sur rue, les piétonnalisations partielles ou complètes,

de concert avec les marchands locaux et les SDC, en tenant compte des besoins d'accessibilité universelle, y compris l'ajout de feux sonores;

- f. Adopter une politique de la vie nocturne afin de permettre un développement réussi de l'économie de la nuit tout en minimisant les enjeux de cohabitation avec les citoyen·ne·s des environs.

7.3. Créer de nouveaux marchés publics

- a. Développer de nouveaux marchés publics d'importance dans les quartiers excentrés non desservis par les marchés existants;
- b. Créer des marchés publics locaux à proximité des artères commerçantes afin d'en maximiser les retombées économiques.

7.4. Soutenir la vitalité des artères commerçantes et contrer le phénomène des locaux vacants

- a. Assurer l'abordabilité et la protection du parc de locaux commerciaux en mettant en place un encadrement formel et structuré des hausses de loyers commerciaux, une société immobilière sans but lucratif chargée de l'acquisition d'immeubles sur les artères commerçantes, un groupe de travail sur les oligopoles immobiliers sur les artères commerçantes et un programme «Accès-Locaux» de soutien à l'achat de locaux commerciaux afin de les sortir du marché spéculatif, via une stratégie immobilière et le droit de préemption dont dispose la Ville de Montréal;
- b. Créer un outil central de données sur l'occupation des locaux commerciaux;
- c. Mettre en place un certificat de non occupation commerciale à afficher devant le commerce tant que le local est inoccupé et prévoyant des normes d'entretien;
- d. Impliquer les propriétaires commerciaux dans le financement et la gouvernance des nouvelles Sociétés de développement commercial afin d'en pérenniser les opérations, particulièrement lorsqu'un local est vacant, et collaborer avec le gouvernement du Québec afin d'appliquer cette mesure aux SDC actuelles;

- e. Encourager l'usage transitoire des locaux et immeubles commerciaux vacants, notamment en mettant à jour les règlements d'urbanisme afin de rendre possible l'occupation transitoire ou temporaire et le partage des locaux par plusieurs usages, et exiger la mise en accessibilité avant toute nouvelle location, à moins de contraintes excessives;
- f. Déployer l'offre de livraison urbaine locale et décarbonisée à l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

8. Culture et créativité

Montréal a toujours vibré au rythme de sa vie culturelle riche et inégalée et de son caractère francophone, faisant d'elle une métropole unique en Amérique du Nord. La relance des prochaines années en sera également une de cœur, nourrie par le nécessaire retour en force des arts de toutes sortes. Notre administration sera un fer de lance pour assurer le retour du dynamisme culturel qui rend Montréal si attrayante et agréable à y vivre.

8.1. Développement culturel

- a. Collaborer avec le Conseil des arts de Montréal afin d'augmenter l'effet de levier des investissements en soutien aux artistes et artisans, particulièrement dans le contexte de la relance de l'industrie après la pandémie;
- b. Créer des programmes de soutien aux entreprises culturelles à partir du service de développement économique (par exemple, le PRAM culture pour les SDC), avec une attention particulière aux travailleuses et travailleurs autonomes du milieu culturel ainsi que ceux et celles issus de la diversité;
- c. Soutenir les petits lieux privés artistiques en adoptant des programmes de soutien destinés à les faire rayonner et à favoriser leur pérennité et leur relance, et continuer à soutenir l'insonorisation des salles alternatives afin de préserver la vitalité de la scène musicale montréalaise tout en assurant une meilleure cohabitation avec les résident·e·s;
- d. Encourager l'accès à la propriété pour les entreprises culturelles et soutenir leur développement via un accompagnement adapté à leurs besoins;

8.2. Faciliter l'accès à la culture

- a. Déployer la vision des quartiers culturels dans tous les arrondissements, en concertation avec les partenaires publics, communautaires et privés, pour assurer un accès aux activités et équipements culturels et artistiques et appuyer les plans de développement culturel locaux par une campagne de promotion;
- b. Rendre gratuits pour les jeunes de 17 ans et moins et les étudiant·es de 18 à 30 ans les musées et espaces culturels de la Ville de Montréal;
- c. Soutenir le développement et la pérennité des cinémas de quartier;
- d. Appuyer les projets d'art dans l'espace public, qu'ils soient permanents ou éphémères, et multiplier les murales sur le territoire de Montréal, notamment à l'extérieur des quartiers centraux;
- e. Augmenter le nombre d'événements culturels, notamment les concerts, dans les parcs aux quatre coins de la Ville pour rapprocher la culture de la population montréalaise.

- f. Encourager la pratique du loisir culturel et de l'art amateur en lui faisant une place dans les maisons de la culture et autres équipements municipaux.

8.3. Préserver les ateliers d'artistes

- a. Effectuer un recensement des immeubles abritant actuellement des ateliers d'artistes et d'artisans et reconnaître leur valeur socio-économique dans le développement des quartiers à échelle humaine;
- b. Imposer un moratoire sur la conversion en usage résidentiel des ateliers d'artistes et d'artisans et autres lieux de création, lesquels sont souvent situés dans les franges industrielles, notamment le long des voies ferrées et du canal de Lachine;
- c. Favoriser l'achat en coopérative ou en OBNL ou la location à long terme d'espaces pour les artistes et autres artisans, afin de préserver et de sortir du marché spéculatif des espaces consacrés à la production culturelle;
- d. Encourager le jumelage des ateliers d'artistes avec du logement abordable ou social, ainsi que le modèle de l'économie sociale, notamment pour faciliter leur accès à une exemption de taxe foncière;
- e. Intégrer la préservation ou le développement d'ateliers d'artistes dans les nouveaux projets immobiliers.

8.4. Rayonnement de la scène culturelle montréalaise

- a. Encourager l'innovation et la collaboration dans le secteur de l'art et de la créativité numérique et consolider le positionnement international de Montréal en la matière;
- b. Collaborer avec les partenaires gouvernementaux et les acteurs du milieu muséal pour favoriser l'accessibilité, le développement et le rayonnement des musées montréalais;
- c. Soutenir le développement et l'innovation dans l'offre des festivals;
- d. Soutenir le développement du Quartier des spectacles dans son rôle de premier plan pour l'animation et la vitalité du centre-ville, par la consolidation de ses activités et de ses infrastructures.

8.5. La culture comme vecteur d'inclusion

- a.** Reconnaître la culture comme agent de développement social en l'intégrant aux actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion;
- b.** Augmenter la représentativité des groupes racisés dans le milieu culturel pour l'ensemble du milieu des arts et de la culture sous la responsabilité de la Ville de Montréal et prévoir un accompagnement permettant d'assurer une réelle intégration;
- c.** Assurer un financement adéquat et accessible aux artistes et organismes représentant les groupes racisés, en se dotant de cibles claires pour y arriver;
- d.** Concevoir un programme de soutien financier destiné à garantir l'accessibilité universelle des salles de spectacles, autant pour les spectateurs·trices que les artistes.

8.6. Écoresponsabilité en culture

- a.** Offrir des programmes pour aider les organismes à atteindre le zéro déchet et la carboneutralité dans leurs activités;
- b.** Offrir de l'accompagnement spécifique pour les festivals et les événements culturels pour atteindre la carboneutralité d'ici 2025.

9. Mobilité durable

La mobilité sera cruciale pour répondre aux défis des années à venir: il faudra trouver des solutions pour déplacer plus de gens tout en diminuant nos émissions de GES et la congestion. L'adoption d'un plan de mobilité intégré au plan d'urbanisme permettra de réfléchir et décider ensemble les questions de transport et d'aménagement, intimement interreliées, pour atteindre ces objectifs. La sécurisation de nos quartiers et le développement du transport actif sont également au cœur de notre vision.

9.1. Favoriser la mobilité partagée et l'intermodalité

- a. Adopter, dans une démarche de cocréation avec la population montréalaise, un plan de mobilité intégré au plan d'urbanisme qui permettra une meilleure planification des transports sur l'île de Montréal pour les décennies à venir, faisant une plus grande place aux transports collectifs et actifs, au partage de l'espace public, à l'intermodalité, à la sécurité urbaine et à la lutte aux changements climatiques;
 - b. Dans tous les quartiers montréalais, favoriser le développement des options de mobilité partagée que sont l'autopartage, les véhicules en libre-service, le covoiturage et les services de taxi pour encourager les alternatives à l'auto-solo et la diminution de ses effets négatifs comme la congestion et l'émission de GES;
 - c. Soutenir la mobilité de quartier par la création d'un programme visant à faciliter l'accès et les solutions de mobilité partagée (remorques à vélo, voitures, assurances, logistique, vignettes de stationnement, etc.);
 - d. Accélérer la mise en place d'une plateforme numérique incorporant différents services de mobilité : train, métro, autobus, BIXI, VLS, taxi, service de partages locaux, etc.;
 - e. Intégrer une conception du stationnement comme levier de mobilité durable, et non pas comme une simple source de revenus pour les municipalités.
 - f. Prévoir des aménagements de qualité pour les réseaux cyclistes et les rues piétonnes et partagées permettant d'en accroître l'attrait et le confort des usagères et usagers. Dans cette perspective, réfléchir à l'ajout de voies cyclables protégées des intempéries. Accroître la quantité et la qualité de mobilier urbain tels que des bancs, accoudoirs, signalisation sonore, espaces de repos. Se donner tous les outils pour faire de la ville un endroit où les piétons et cyclistes se sentent valorisés et en sécurité, par exemple en implantant des traverses en deux temps sur les grandes artères.
- tramway vers Lachine et du REM vers l'Est), basé sur des évaluations indépendantes des technologies disponibles et des besoins des usagères et usagers. Ceci afin de densifier le territoire, combattre l'étalement urbain et réduire les émissions de GES;
 - b. S'assurer que ces projets de transport bénéficient d'une acceptabilité sociale, respectent les milieux de vie et prennent en compte les analyses des nuisances, des modes d'implantation et de tracé;
 - c. Suivre un plan stratégique de transport collectif public et intégré minimisant le temps total de déplacement des usagers et assurant une intégration urbaine exemplaire dans tous les quartiers desservis;
 - d. S'assurer que les coûts associés aux aménagements retenus sur le domaine public soient intégrés au financement global de tout projet de transport structurant;
 - e. Déployer les 300 nouveaux autobus de la STM pour permettre une desserte plus efficace, plus rapide et plus étendue pour la population montréalaise, particulièrement dans le nord et l'est de Montréal;
 - f. Poursuivre le déploiement du réseau des voies réservées comme alternative rapide et efficace pour répondre à la congestion de certaines lignes d'autobus, et consolider les voies actuelles en bonifiant l'aménagement et les heures de service;
 - g. Faire de la décongestion du tronçon Est de la ligne orange une priorité en terme de planification du transport collectif;
 - h. Reconnaître le transport adapté comme composante à part entière du réseau de transport collectif, et améliorer son efficacité;
 - i. Avec nos partenaires que sont la CMM et l'ARTM, proposer l'application de l'écofiscalité, par exemple par l'implantation d'une taxe kilométrique ou une taxe régionale sur les espaces de stationnement ou autre mesure équivalente, qui favorisera l'émergence de transport collectif structurant sur le territoire de la CMM et réduira le trafic de transit et la congestion dans les quartiers de Montréal. Avec ces partenaires, faire pression sur le gouvernement afin que cet outil soit aussi appliqué à la première couronne entourant la CMM afin d'éviter l'effet saute-mouton;

9.2. Transport collectif

- a. Accélérer les projets de développement de transport collectif structurant (dont le prolongement de la ligne bleue, de la ligne rose, de la ligne orange, du

- j. Utiliser son pouvoir d'influence auprès du gouvernement du Québec pour augmenter et diversifier les sources de financement du transport collectif;
- k. Étudier la faisabilité de prolonger les projets de transport collectif structurant vers les quartiers limitrophes mal desservis par le transport en commun.

9.3. Réseau cyclable

- a. Accélérer le développement du réseau cyclable montréalais pour se déplacer à vélo de façon efficace, agréable et sécuritaire toute l'année, notamment via la poursuite du développement du Réseau express vélo, en appuyant ces décisions sur des données probantes, dûment communiquées à la population montréalaise. Privilégier les pistes protégées unidirectionnelles sur les artères, rester à l'affût des meilleures pratiques et tenir compte de l'entretien hivernal dans la conception des nouveaux aménagements;
- b. Implanter des liens cyclables entre les quartiers denses et les pôles d'emploi, d'éducation, de services et de commerces;
- c. Faire du désenclavement des quartiers mal desservis par les transports collectifs une priorité en terme de développement du réseau cyclable, avec un accent particulier sur le désenclavement des quartiers d'un même arrondissement séparés par des infrastructures publiques et l'augmentation des opportunités économiques et de mobilité pour les quartiers défavorisés;
- d. Poursuivre les représentations auprès du Chemin de fer Canadien Pacifique et du gouvernement fédéral pour que soient aménagés des passages à niveau piétons/cyclistes, et réaménager et sécuriser les passages inférieurs et viaducs par ordre de priorité, selon les besoins et l'achalandage;
- e. Profiter des réfections majeures pour transformer les bandes cyclables existantes en pistes cyclables protégées;
- f. Travailler avec BIXI pour développer une offre hivernale, poursuivre l'extension du réseau dans les arrondissements encore peu desservis et augmenter l'offre de vélos électriques;
- g. Favoriser l'intégration de supports à vélos sur les autobus et trains de banlieue, particulièrement pour les circuits périphériques, qui parcourent de longues distances;
- h. Implanter un programme de soutien à l'acquisition de vélos familial ou électrique;
- i. Tenir compte de l'accessibilité dans la planification du réseau et prévoir des mesures pour mitiger les impacts sur les personnes en situation de handicap (notamment

l'ajout de feux sonores, de débarcadères surélevés, etc.).

9.4. Vision zéro

- a. Réaliser des aménagements physiques et géométriques qui induisent des limites de vitesse : voies rétrécies, saillies de trottoir, terre-pleins centraux, saillies à mi-îlot, aménagements cyclistes, feux synchronisés, plantation d'arbres. Rétrécir la largeur des voies et appliquer systématiquement le dégagement de cinq mètres aux intersections;
- b. Implanter un programme de sécurisation des abords des résidences de personnes âgées, bibliothèques, garderies / CPE, hôpitaux, calqué sur celui de sécurisation des abords des écoles;
- c. Terminer l'implantation de l'augmentation du temps de passage aux feux piétonniers et l'adapter aux périodes d'achalandage piéton, en prévoyant l'installation de feux sonores dès la planification des initiatives de sécurisation, en particulier pour assurer un accès sécuritaire aux parcs et places publiques;
- d. Construire de nouvelles passerelles multifonctions afin de permettre aux piétons et cyclistes de surmonter plus facilement des obstacles routiers, ferroviaires ou géographiques, le tout en respectant les principes de l'accessibilité universelle;
- e. Mettre en place une campagne de sensibilisation et de promotion autour la « méthode hollandaise » pour l'ouverture d'une portière afin de s'attaquer véritablement au problème de l'emportillage;
- f. Revoir les routes de camionnage, les heures de livraison et les espaces réservés aux livraisons, afin de limiter la présence de poids lourds en milieux urbains tout en assurant aux commerces un accès suffisant pour leurs opérations;
- g. Faire pression sur les différents paliers de gouvernement pour rendre obligatoires les dispositifs de sécurité sur les poids lourds (miroirs convexes, barres latérales, caméras, etc.).

9.5. Électrification des transports

- a. Encourager les arrondissements à réviser leurs politiques de stationnement pour favoriser l'utilisation de véhicules électriques, hybrides ou peu énergivores;
- b. Exiger du gouvernement du Québec qu'il finance la conversion des centres de transport de la STM, afin de compléter la transition vers un réseau d'autobus 100% électriques;
- c. Poursuivre le déploiement de bornes de recharge publiques pour inciter les propriétaires de véhicules à migrer vers des automobiles électriques et accélérer le déploiement de ces bornes dans des stationnements hors-rue;

- d. Étudier les normes de construction actuelles pour intégrer l'implantation de bornes de recharge dans les nouvelles constructions;
- e. Accélérer la transition de la flotte de véhicules de la Ville de Montréal vers des véhicules électriques;
- f. Poursuivre et étendre les projets de navettes électriques autonomes, en s'assurant que celles-ci s'inscrivent dans une vision de transport collectif;
- g. Intégrer des exigences d'efficacité énergétique dans les différents contrats d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

10. Des quartiers à échelle humaine

La notion d'échelle humaine, en urbanisme, est à la base de la vision défendue par Projet Montréal depuis ses débuts. Il est essentiel qu'elle soit aussi à la base du Montréal qui se dessinera au cours des prochaines années, avec des quartiers plus verts où il fait bon vivre, circuler, jouer et échanger, des écoles pour les futures générations de Montréalais-e-s et une mise en valeur accrue de notre patrimoine collectif.

10.1. Développer des quartiers urbains complets et dynamiques

- a. Adopter, dans une démarche de cocréation avec la population montréalaise, un nouveau plan d'urbanisme et de mobilité qui permettra une meilleure planification de la Ville pour les décennies à venir, faisant une plus grande place aux milieux de vie de qualité, au transport collectif et actif et au verdissement tout comme à la lutte aux changements climatiques;
- b. Adopter et intégrer comme principe d'organisation du développement urbain le concept de la ville du quart d'heure, pour que les Montréalais-e-s aient accès à tout ce qui est essentiel à leur vie (éducation, culture, commerces, soins de santé, etc.) à moins de 15 minutes à pied de leur résidence;
- c. Développer des solutions financières innovantes pour soutenir la création des nouveaux quartiers, afin de profiter de l'augmentation de la valeur foncière en investissant en amont ces sommes dans l'aménagement et l'implantation d'infrastructures collectives;
- d. Favoriser une densification intelligente et une mixité des usages dans les quartiers en mettant en oeuvre une approche de design urbain, notamment à proximité des zones d'emploi, pour faciliter les déplacements actifs et assurer leur vitalité;
- e. Intégrer des espaces verts aux projets de développement immobilier, comme des ruelles vertes piétonnes aménagées avec et pour les résident-e-s et les riverains;
- f. Assurer l'acquisition en amont de terrains dans les secteurs considérés comme stratégiques, identifiés notamment par le Plan d'urbanisme et de mobilité, pour permettre une meilleure planification et intégration de projets collectifs et de services publics au sein des nouveaux quartiers, comme les bibliothèques, les centres sportifs et les centres communautaires;
- g. Multiplier les postes alimentaires et culturels mobiles dans les espaces publics pour favoriser la diversité et l'accessibilité aux producteurs et artisans locaux.

10.2. Écoles de quartier

- a. Effectuer les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec et des centres de service et commissions scolaires de l'île de Montréal afin qu'ils

planifient la construction et la rénovation d'écoles primaires et secondaires, ainsi que de centres de la petite enfance (CPE) de qualité et en nombre suffisant dans tous les quartiers, y compris au centre-ville;

- b. Mettre en place avec le gouvernement du Québec un programme de verdissement et d'embellissement des cours d'école pour en faire des parcs locaux accessibles à tous en dehors des heures scolaires;
- c. Accélérer l'implantation de mesures de sécurisation autour des écoles et des CPE, y compris sur les rues artérielles, pour améliorer la sécurité des déplacements des enfants, et encourager le développement des transports actifs autour des écoles.

10.3. Des parcs locaux et des ruelles vertes

- a. Créer de nouveaux parcs et terrains de jeux, en accordant la priorité aux quartiers où ils font défaut. Les parcs et terrains de jeux doivent être aménagés de telle sorte à être universellement accessibles;
- b. Assurer l'installation et la modernisation d'aires et de modules de jeux et d'exercice pour tous les âges, en assurant que ceux-ci respectent les normes les plus inclusives d'accessibilité universelle;
- c. Entretenir des réseaux de sentiers de randonnée hivernale dans nos parcs locaux, et s'assurer qu'ils soient éclairés afin d'y favoriser l'activité physique jusqu'en soirée;
- d. Créer un programme de financement pour l'innovation dans la conception et la rénovation des parcs « naturels » pour enfants ainsi que des parcs de « jeu libre »;
- e. Bonifier le programme de réfection et modernisation des chalets de parcs afin de les rendre quatre saisons et de les rendre accessibles universellement;
- f. Poursuivre le soutien au développement des ruelles vertes et bonifier le programme pour offrir un soutien équivalent pour le développement de rues vertes, et encourager le développement de ruelles blanches.

10.4. Protection du patrimoine

- a. Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti de Montréal en documentant la valeur patrimoniale des propriétés, en appliquant rigoureusement la réglementation, et en mobilisant les propriétaires et investisseurs publics et privés;

- b. Préserver les bâtiments excédentaires de la Ville pour des fins publiques et communautaires lorsque possible, ou en intégrant des exigences fermes de préservation pour du développement privé;
 - c. Rendre public annuellement un inventaire des édifices d'intérêt patrimonial appartenant à la Ville et leur état, afin d'organiser des appels à projets faisant une grande place à la créativité et aux projets novateurs;
 - d. Préserver le patrimoine collectif inestimable que constituent les lieux de culte, en préservant leur caractère public, communautaire, culturel et social, et effectuer les démarches nécessaires pour obtenir l'implication du gouvernement du Québec afin de soutenir conjointement des projets allant en ce sens;
 - e. Encourager l'occupation temporaire ou partielle des immeubles patrimoniaux vacants pour en assurer une meilleure protection et un meilleur entretien;
 - f. Faire l'inventaire des enseignes d'intérêt patrimonial et les protéger;
 - g. En collaboration avec le gouvernement du Québec, aider les propriétaires de bâtiments d'intérêt patrimonial, en bonifiant et en étendant la portée des programmes de subvention actuels;
 - h. Développer une approche sensible et locale quant à l'encadrement des lieux de culte - basée sur à partir de l'expérience des arrondissements, basée sur des données et études -, en affirmant le droit pour chacun·es de pratiquer sa religion et en encadrant les lieux de culte selon les responsabilités de la Ville.
- b. Développer des chemins des aînés dans les arrondissements pour leur permettre une plus grande autonomie et une vie plus active.

10.5. Contrôle et réduction des nuisances

- a. Poursuivre les démarches amorcées par l'administration montréalaise pour créer un Observatoire du bruit rassemblant notamment des partenaires gouvernementaux, institutionnels et universitaires et dont les travaux serviront, à l'échelle montréalaise, à la rédaction et à la coordination des politiques les plus innovantes (exigence d'expertise acoustique, resserrement des seuils, régime d'amendes, médiation dirigée par l'expertise, coordination avec le règlement d'urbanisme, etc.), à la sensibilisation et à la mesure du bruit à l'échelle de l'île;
- b. Développer le sentiment d'appartenance au territoire en identifiant les quartiers, en étoffant la signalétique des rues et en expliquant les choix toponymiques. La ville pourrait par exemple installer des cartes à des endroits clés, indiquer les distances, avoir des panneaux d'affichage ou développer des parcours découverte dans les quartiers de la ville.

10.6. Confort et sécurité des aînés

- a. Adapter l'aménagement dans les quartiers afin de garantir la sécurité et le confort des aînés avec entre autres du mobilier adapté et des aires de repos;

11. Habitation et logements abordables

Le marché de l'habitation, à Montréal comme dans les grandes métropoles nord-américaines, est devenu extrêmement volatile : la spéculation, l'hébergement court-terme et le très faible taux d'inoccupation ont puissamment contribué à une explosion des prix, une tendance qui s'observe et s'accélère depuis plusieurs années, rendant l'accès à l'habitation de plus en plus difficile pour les Montréalais·e-s, notamment les familles. Le coup de barre amorcé entre 2017 et 2021 portera assurément ses fruits, mais d'autres actions plus musclées devront être mises de l'avant pour que Montréal demeure une ville où tout le monde a sa place.

11.1. Pour un développement immobilier au service de toutes et tous

- a. Accélérer fortement la création de logements abordables pérennes afin de permettre aux Montréalais·es d'accéder à la propriété sur l'Île de Montréal tout en limitant les effets de la spéculation immobilière, et ce pour tous les types de ménages, particulièrement les familles;
- b. Poursuivre et bonifier le soutien aux premiers acheteurs, particulièrement pour les jeunes familles, en priorisant un programme d'acquisition de propriétés abordables de manière pérenne. De plus, effectuer l'évaluation de l'efficacité des programmes de subventions à l'acquisition existant de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et de la Ville de Montréal;
- c. Mandater systématiquement la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) afin de développer de l'habitation abordable sur les terrains excédentaires de la Ville de Montréal propices au développement résidentiel;
- d. Miser sur le potentiel des grandes friches industrielles, particulièrement dans l'Est de Montréal, pour créer des écoquartiers complets incluant des zones d'emploi et des habitations pour des propriétaires et des locataires de tout type de revenus;
- e. Identifier et mettre en place de nouvelles opportunités et de nouveaux partenariats de financement afin de développer du logement abordable locatif;
- f. Conclure un partenariat avec le gouvernement du Québec et la société civile afin de développer des projets mixtes dans les grands ensembles immobiliers excédentaires du gouvernement, tels que l'Hôtel-Dieu, l'Institut des sourdes-muettes et l'Hôpital de la Miséricorde, regroupant entre autres de l'habitation sociale, des zones d'emplois et des services à la population;
- g. Réaliser un inventaire de tous les ensembles conventuels et entamer des discussions avec les congrégations religieuses en amont de la mise en vente de ces bâtiments afin de s'assurer qu'ils soient entretenus et mis en valeur;
- h. Soutenir techniquement et financièrement des projets immobiliers résidentiels collectifs innovants comme le logement étudiant, la construction modulaire, les fiducies foncières, l'auto-promotion, la cohabitation, le multigénérationnel, etc.;
- i. Obtenir le pouvoir et créer une taxe spéciale d'achat immobilier pour les investisseurs étrangers non occupants ainsi que les logements vacants afin de limiter les impacts de la spéculation;
- j. Stimuler et soutenir la création de fiducies foncières communautaires pour préserver le patrimoine bâti et faciliter l'accès à l'habitation en réduisant la spéculation;
- k. Intensifier la création et la rétention de logements abordables par l'introduction d'un taux de taxation réduit pour les propriétés résidentielles non spéculatives (coopératives et OBNL d'habitation ou fiducies foncières communautaires);
- l. Développer de nouvelles enveloppes pour financer des projets d'habitation alternatifs au profit des ménages dont le taux d'effort est moindre, pour qu'ils puissent participer plus activement au développement d'unités abordables et pérennes.

11.2. Protéger le parc de logements abordables

- a. Mettre en place des outils financiers (subventions, prêts sans intérêt, capital patient, etc.) afin de permettre l'acquisition d'immeubles locatifs abordables par des OBNL afin de pérenniser les logements et de les sortir de la spéculation immobilière, notamment en utilisant le droit de préemption de la Ville de Montréal, en utilisant également ce droit dans les quartiers excentrés et en y ciblant prioritairement les grands ensembles locatifs abordables, les grandes conciergeries, les terrains vacants et les bâtiments institutionnels excédentaires;
- b. Mettre en place une certification municipale en matière de salubrité de logements locatifs et la rendre obligatoire afin de recevoir toute subvention ou soutien financier pour la rénovation;
- c. Demander au gouvernement du Québec, dans la foulée de Réflexe Montréal, les pouvoirs habilitants afin d'encadrer par règlement municipal les conditions de modifications au bail, dont les ajustements de loyers,

les reprises et les évictions. S'assurer que ces nouveaux pouvoirs permettent l'implantation d'un registre obligatoire d'information sur le logement et procéder à son implantation;

- d. Augmenter le nombre d'inspections de logements en matière de salubrité dans tous les arrondissements;
- e. Assurer un recensement exhaustif du parc de maisons de chambres dans tous les arrondissements concernés et assurer leur préservation via la réglementation et des programmes d'acquisition.

11.3. Poursuivre le développement du logement social

- a. Poursuivre un rythme de construction d'au moins 1 500 logements sociaux par année, avec le financement adéquat des gouvernements du Québec et du Canada;
- b. Parmi les 1 500 unités annuelles, assurer la réalisation d'un minimum de 300 nouvelles unités par année pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance et des personnes nécessitant des services particuliers (situations de violence, certains handicaps, etc.) et demander au gouvernement du Québec de financer adéquatement les ressources en soutien communautaire nécessaires au déploiement de ces unités d'habitation et au maintien des unités existantes, dont celles de l'OMHM;
- c. Poursuivre la stratégie immobilière de la Ville de Montréal pour l'acquisition de terrains réservés au développement du logement social et augmenter les fonds alloués à cette stratégie;
- d. Reconnaître et renforcer le rôle des développeurs communautaires et sociaux dans la réalisation des objectifs de construction de logements;
- e. Renouveler et bonifier l'entente Réflexe Montréal en habitation avec le gouvernement du Québec.

12. Grands parcs, loisirs et sports : la cour arrière des Montréalais·es

L'affluence des derniers mois dans les parcs de la métropole a démontré l'attachement de la population montréalaise envers ses espaces verts, gigantesque cour arrière collective où les familles, les jeunes et moins jeunes jouent, flânent ou font le plein de nature. Il est essentiel de multiplier et d'améliorer ces lieux de rencontre et d'apaisement, en accordant une attention particulière aux berges et aux activités qui s'y déroulent.

12.1. Réseau des grands parcs urbains

- a. Protéger intégralement les 423 hectares du réseau écologique du mont Royal et en augmenter la superficie, en favorisant la naturalisation d'espaces minéralisés dans le site patrimonial du Mont-Royal;
- b. Transformer le parc Jean-Drapeau en un parc régional de calibre mondial, alliant le verdissement et l'accès à la nature, la pratique sportive, la mise en valeur du patrimoine et le développement culturel;
- c. Adopter un premier plan directeur du Grand parc de l'Ouest et débiter les travaux d'aménagement;
- d. Poursuivre le réaménagement du port de plaisance de Lachine en créant un parc riverain intégré au parc René-Lévesque, et mettre en place des aménagements et une programmation transitoires d'ici à l'ouverture officielle du nouveau parc;
- e. Constituer de nouveaux grands parcs dans l'Est : le Grand parc de la Pointe-de-l'Île, et collaborer avec le gouvernement du Québec et la Ville de Varennes à la création du Parc de l'île de Sainte-Thérèse;
- f. Poursuivre l'acquisition et la protection d'espaces verts, ainsi que les démarches de protection du paysage humanisé, afin d'atteindre l'objectif de 10% d'aires protégées sur le territoire de Montréal;
- g. Protéger les derniers ruisseaux et les derniers milieux humides de Montréal et revaloriser les ruisseaux canalisés ou non dans le développement de ces sites;
- h. Protéger les petits milieux naturels résiduels dans les quartiers denses, tels que le bois d'Anjou et le bois des Pères;
- i. Augmenter substantiellement le financement pour l'acquisition d'espaces verts et favoriser les acquisitions dans les quartiers sous-dotés en termes d'espaces verts ou surdotés en termes d'îlots de chaleur, particulièrement dans ceux de l'Est de Montréal, en développant également des corridors verts pour relier ces espaces et favoriser la biodiversité

12.2. Accès à l'eau

- a. Faciliter et encourager l'accès au fleuve, à la rivière des Prairies et aux lacs entourant Montréal par l'amélioration des parcs riverains, la création et l'entretien de plages, de quais, de promenades et de sentiers, et la mise en place d'aménagements adéquats pour les utilisateurs de la Route bleue;
- b. Préserver et développer la propriété publique des berges, notamment en mettant en place un fonds pour fin d'expropriations en zone riveraine afin de créer des parcs linéaires donnant accès aux berges à la population montréalaise;
- c. Soutenir les projets de navette fluviales existants et les revoir afin de se doter d'un plan métropolitain de transport fluvial via le fleuve Saint-Laurent et la Rivière-des-Prairies permettant notamment de relier entre eux des quartiers limitrophes, de relier les quartiers excentrés avec le centre-ville et les parcs sur les îles du Saint-Laurent tout en assurant une desserte en transport en commun adéquate sur le pourtour de l'île;
- d. Mettre en valeur les vagues éternelles sur le Fleuve pour répondre aux demandes des surfeurs;
- e. Assujettir des terrains riverains à Montréal au droit de préemption, afin de favoriser l'accès aux berges à la population;
- f. Mettre sur pied un programme de transformation et valorisation des nombreux terrains résidentiels inondés et inondables transférés à la Ville au cours des dernières années;
- g. Développer davantage d'infrastructures appropriées à la pratique de la pêche et des sports nautiques non-motorisés, pour favoriser l'appropriation des berges par la population;
- h. Faciliter et encourager l'accès au fleuve, à la rivière des Prairies et aux lacs entourant Montréal par l'amélioration des parcs riverains, la création et l'entretien de plages, de quais, de promenades et de sentiers, et la mise en place d'aménagements adéquats pour la baignade et les utilisateurs de la Route bleue;

12.3. Des sports et loisirs pour toute la population

- a. Accélérer les investissements dans le développement et la réfection des installations intérieures et extérieures sportives et de loisir, en prenant en compte les principes de l'ADS+, afin de combler les manques dans les quartiers qui en ont le plus besoin, avec une attention particulière pour le Nord et l'Est de Montréal;
- b. Doter Montréal de plus d'installations d'athlétisme, aussi bien intérieures qu'extérieures, équitablement réparties sur le territoire montréalais;
- c. Développer davantage de programmes et d'installations qui répondent aux besoins spécifiques en activités de loisir et sportives des aîné·e·s;
- d. Développer un programme d'investissement pour la création de patinoires réfrigérées et de financement pour les arrondissements pour qu'ils aient le moyen de les aménager et de les entretenir;
- e. Créer un programme d'investissement pour développer des pôles de plein air hivernal (canons à neige sur les buttes de glisse, dameuses, nouvelles pistes de ski de fond, réseau de sentiers de randonnée élargi, prêt d'équipements, animation) dans les parcs;
- f. Développer une offre de loisirs prenant en compte toutes les dimensions de l'accessibilité universelle;
- g. Prolonger les heures d'ouverture des bibliothèques et des centres sportifs et de loisirs, ainsi que l'ouverture des terrains sportifs extérieurs jusqu'aux premières neiges;
- h. Miser sur la participation des enfants et des adolescent·e·s dans l'aménagement des espaces de jeu et de loisirs qui leur sont destinés;
- i. Doter Montréal d'une vision du loisir public qui soit novatrice et rassembleuse de toutes et tous les Montréalais·e·s, et qui se concrétise à travers une toute première politique publique du loisir, mise en œuvre par un plan d'action concret et la création d'une unité administrative centrale en loisir au service des arrondissements;
- j. Soutenir financièrement les organismes partenaires de loisir et de sport pour qu'ils intègrent les exigences de l'accessibilité universelle dans toutes leurs offres de services.
- k. Faire de Montréal une gigantesque cour arrière collective où on joue, flâne ou fait le plein de nature. À cette fin, aménager hors-terrain-de-jeu des environnements propices au jeu libre dans tous les quartiers montréalais. S'assurer de créer et de préserver des espaces naturels où le jeu s'effectue sans contrainte, de façon organique, en répondant à diverses capacités et niveaux de risque. Dans les terrains de jeu, multiplier l'offre en structures de jeu afin de répondre aux besoins de tous les âges, toutes les capacités et toutes les populations. Dans les parcs, penser à créer des espaces avec des fonctions flexibles, ouverts les uns sur les autres. Favoriser les espaces de détente intergénérationnels, avec une attention particulière aux groupes peu présents.

13. Montréal carboneutre en 2050

Montréal se démarque mondialement en tant que chef de file dans la lutte contre les changements climatiques. L'adoption d'un tout premier Plan climat de l'histoire de la Ville, qui établit les grandes orientations qui permettront à la métropole de réduire ses émissions de GES de 55% d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité en 2050, est un premier pas d'importance qui inspire les municipalités partout sur la planète, sur lequel nous entendons continuer de construire. Si la réduction des GES est d'une importance capitale, on ne doit pas non plus perdre de vue la nécessité de rendre notre métropole plus résiliente et adaptée aux changements climatiques.

13.1. Vers le zéro déchet

- a. Accélérer la transition vers un modèle d'écofiscalité dans le traitement des déchets domestiques;
- b. Adopter une stratégie de réduction du gaspillage alimentaire pour le réduire de moitié d'ici 2030. Suivre les progrès annuellement en faisant une caractérisation des déchets, réfléchir à la possibilité de mettre en place des incitatifs pour y arriver, et établir des partenariats avec les grands joueurs de l'industrie alimentaire;
- c. Mettre sur pied une stratégie pour faire de Montréal un chef de file de l'économie circulaire et des technologies environnementales, en profitant pour ce faire du développement de l'Est;
- d. Interdire les plastiques et autres produits à usage unique et sortir de la culture du jetable pour renforcer l'utilisation de produits réutilisables;
- e. Améliorer la valorisation des matières organiques en instaurant la collecte dans les immeubles de 9 logements et plus et mettre en place des services de collecte auprès d'institutions et de commerces;
- f. Déployer les infrastructures modernes nécessaires pour améliorer le traitement des matières organiques et assurer une meilleure valorisation des matières recyclables;
- g. Déployer les subventions pour couches lavables et produits menstruels durables à tous les arrondissements;
- h. Doter les arrondissements de budgets pour soutenir des initiatives locales et innovantes en faveur de l'agriculture urbaine et les politiques de zéro-déchet. Soutenir par exemple des entreprises d'économie sociale qui engagent des programmes de recyclage ou de réutilisation et des organismes qui participent à plus de sécurité alimentaire grâce à l'agriculture urbaine. Enfin, soutenir financièrement les organismes qui valorisent le gaspillage alimentaire en créant un programme spécifique d'achat de matériel de conservation (frigos industriels, camions réfrigérés, etc.);
- i. Soumettre toutes les épicerie et autres commerces d'alimentation à l'obligation de remettre les denrées

encore propre à la consommation à des organismes communautaires plutôt qu'à l'enfouissement, d'ici 2030, et travailler avec ces organismes communautaires afin qu'ils aient les infrastructures nécessaires pour recevoir ces denrées et les redistribuer.

13.2. Promouvoir les bâtiments durables

- a. Adapter la réglementation liée à la construction et la rénovation de bâtiments, afin de profiter de chacune de ces occasions pour réduire les émissions de GES de ceux-ci et les rendre plus résilients face aux changements climatiques;
- b. Aller de l'avant avec l'élimination des systèmes de chauffage au mazout dans tous les bâtiments institutionnels, commerciaux et résidentiels;
- c. Promouvoir l'incorporation de matériaux recyclés et durables dans la construction neuve;
- d. Bonifier les programmes d'aide à la rénovation qui favorisent les interventions les plus porteuses en termes écoénergétiques, tout en protégeant l'abordabilité des logements locatifs qui sont ainsi rénovés;
- e. Favoriser l'implantation et l'utilisation d'un service de déconstruction et d'un lieu de valorisation des matériaux de construction usagés.

13.3. Verdissement et îlots de chaleur

- a. Atteindre 25% de canopée, dans l'ensemble de l'agglomération de Montréal, d'ici 2030;
- b. Augmenter massivement la plantation d'arbres à travers la ville, plus spécifiquement là où se trouvent les îlots de chaleur, en plantant 500 000 arbres d'ici 2030, et réserver des sommes suffisantes pour entretenir les arbres plantés et la canopée actuelle;
- c. Mettre en place des incitatifs pour encourager le verdissement et la densification des aires de stationnement hors-rue;
- d. Appuyer les initiatives citoyennes pour la transformation des espaces bétonnés devant leur propriété, dont les espaces de stationnement;

- e. Instaurer un pourcentage minimum de perméabilité du sol dans tout aménagement d'espaces bétonnés ou autrement artificialisés;
- f. Élargir les emprises piétonnières et cyclables (ou réduire la largeur des rues) pour permettre les aménagements plus favorables à la biodiversité en ville et utiliser ces emprises pour la rétention des eaux de pluie;
- g. Imposer la plantation d'un minimum d'arbres et d'un pourcentage de verdissage au sol pour tout projet de construction d'un nouveau bâtiment ou d'agrandissement d'un bâtiment principal, incluant les aires de stationnement, et prévoir des incitatifs à la réalisation de toitures vertes;
- h. Encourager la transformation d'une partie de la surface des rues et ruelles de chaque arrondissement en espaces verts localisés ou en parcs linéaires intégrés dans un réseau de corridors verts. Prioriser les rues reliées aux parcs municipaux ou aux parcs-nature, de même que celles situées près d'un réseau de transport en commun;
- i. Instaurer un coefficient de biotope par surface (CBS) pour tout nouveau développement ainsi que l'obligation d'exiger un pourcentage minimal de superficie de toiture végétalisée pour tout nouveau projet de construction résidentiel, commercial et institutionnel de plus de 2000 m² ou de 3 étages et plus;
- j. Développer le concept de micro- forêt pour augmenter la biodiversité, retenir les eaux de pluie et lutter contre les îlots de chaleur.

13.4. Agriculture urbaine

- a. Élaborer une politique alimentaire pour Montréal;
- b. Assurer l'accès à l'alimentation saine et de proximité en multipliant les marchés publics, les jardins collectifs et en soutenant les projets d'agriculture urbaine des organismes et citoyen·e·s;
- c. Collaborer avec les entreprises agricoles situées sur l'île ainsi que sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal pour favoriser les circuits courts et améliorer l'accessibilité de leurs produits à Montréal;
- d. Multiplier les projets d'agriculture urbaine et mettre en valeur les terres productives dans les grands parcs montréalais;
- e. Faciliter et soutenir l'implantation de serres et d'autres entreprises agricoles urbaines;
- f. Aménager des îlots d'arbres et arbustes fruitiers dans les parcs afin d'augmenter la résilience des quartiers.

14. Diversité et inclusion

La diversité des Montréalais-es est une richesse inestimable, mais trop souvent, des obstacles se dressent encore devant des milliers de personnes et devant le nécessaire objectif d'égalité pour toute la population de la métropole. Une société forte et inclusive doit pouvoir reconnaître que le racisme et les discriminations existent, et surtout, tout mettre en œuvre pour lutter contre ceux-ci et les éliminer.

14.1. Ville accueillante pour toutes et tous

- a. Affirmer que Montréal est une ville ouverte, qui défend les droits LGBTQ+ et qui vise la pleine inclusion des communautés LGBTQ+ dans toutes les sphères de la société;
- b. Soutenir financièrement la vie culturelle et associative des communautés LGBTQ+ dans toute leur diversité et soutenir des initiatives communautaires venant en aide aux populations LGBTQ+ plus vulnérables et à risque de vivre de l'exclusion sociale;
- c. Reconnaître le statut particulier du Village gai comme lieu historique, actuel et futur de refuge, d'émancipation, de visibilité et d'appartenance, et réaliser des collaborations franches avec les représentants des mobilisations et institutions communautaires du Village en agissant pour répondre aux besoins locaux, incluant la restauration du sentiment de sécurité, le développement de l'inclusivité, des arts et des cultures LGBTQ+, une réponse forte contre la vacance commerciale et la mise en place de locaux communautaires abordables pour les organismes LGBTQ+.

14.2. Lutte au racisme et aux discriminations systémiques et rapprochement interculturel

- a. Réaffirmer que les profilages racial et social sont une violation des droits fondamentaux et continuer de mettre en place des mesures robustes, structurantes et transversales pour les combattre;
- b. Réaffirmer haut et fort que la vie des personnes noires compte et mettre en place des mesures structurantes afin que les personnes noires se sentent en sécurité dans l'espace public, qu'elles puissent vivre dignement et s'épanouir pleinement;
- c. Reconnaître et mettre en lumière l'apport essentiel et significatif des communautés noires à l'histoire de Montréal;
- d. Fixer des cibles de représentativité spécifiques pour les conseils d'administration des instances et organismes où la Ville détient un pouvoir de nomination pour assurer la parité ainsi que la représentativité de personnes racisées, autochtones et handicapées;
- e. Réviser le système d'approvisionnement de la Ville afin de favoriser les organismes ayant des standards élevés en matière de diversité et d'accès à l'égalité en emploi,

telle l'existence d'un programme d'accès à l'égalité en emploi, lors des appels d'offres et d'attribution de contrats, et diversifier le bassin de fournisseurs;

- f. Mettre en place, en concertation avec les paliers de gouvernements supérieurs, un comptoir de services unique pour les nouveaux arrivants, afin de favoriser et faciliter leur intégration à leur arrivée à Montréal;
- g. Développer et soutenir les projets et événements valorisant la diversité montréalaise et qui favorisent le rapprochement interculturel;
- h. Réaliser le plus rapidement possible l'ensemble des recommandations issues du rapport de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémique;
- i. Accompagner l'élaboration de politiques et la prise de décision grâce à des données probantes sur le genre, la diversité culturelle et l'inclusion, en investissant dans les données désagrégées, permettant de diviser les résultats d'études par genre, lieu de vie, revenus, ou origine ethnique, afin de mettre en lumière les inégalités vécues par des populations vulnérables.

14.3. Faire de la ville un employeur exemplaire

- a. Atteindre une représentativité des différents groupes sous représentés (personnes racisées, handicapées, autochtones, etc.) à l'image de la société montréalaise grâce à des cibles contraignantes et des programmes ambitieux;
- b. Adopter des programmes de formation continue et revoir les critères de promotion au sein de l'administration municipale afin de favoriser l'avancement des personnes issues de groupes sous représentés aux postes de direction;
- c. Optimiser les mécanismes et les traitements des plaintes des citoyen·e·s et des employé·e·s et mieux les informer de leurs droits et recours.

14.4. Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

- a. Implanter l'ADS+ à l'ensemble des politiques, programmes et projets de la Ville, afin de répondre aux besoins et réalités de toute la population en tenant compte des discriminations fondées sur le sexe, la condition sociale, la situation de handicap, l'âge, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, etc.;

- b. Allouer les ressources financières nécessaires à l'ensemble des services et arrondissements pour l'implantation de l'ADS+ afin qu'ils soient outillés pour faire ce virage égalitaire et lutter contre l'ensemble des discriminations;
- c. Encourager les organismes financés par la Ville de Montréal à utiliser l'ADS+ dans leurs façons de faire;
- d. Implanter dans chacun des arrondissements de la Ville de Montréal des plans d'action locaux en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes qui mettent de l'avant des engagements et des mesures concrètes, et recenser et diffuser les pratiques prometteuses des arrondissements en matière d'ADS +
- e. Accessibilité universelle
- f. Reconnaître que la discrimination fondée sur le handicap est une violation des droits fondamentaux et mettre en place des mesures robustes, structurantes et transversales pour la combattre dans une optique intersectionnelle, notamment un bureau de l'accessibilité universelle et de la lutte au capacitisme, analogue à celui de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui relève de la direction générale;
- g. Incorporer les enjeux transversaux de l'accessibilité universelle et du capacitisme dans l'appareil municipal et veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des interventions en la matière. Pour refléter cet engagement, ajouter notamment une rubrique « Accessibilité universelle » dans tous les sommaires décisionnels afin que cet enjeu soit pris en compte dans toutes les décisions des instances de la Ville;
- h. Rendre les communications de la Ville accessibles à l'ensemble de la population, notamment en employant des interprètes en LSQ lors des séances des instances de la Ville, des annonces, des conférences de presse et des autres événements publics. Veiller à ce que des citoyen·ne·s en situation de handicap soient inclus·es dans les communications de la Ville comportant des photos de citoyen·ne·s ou des illustrations;
- i. Accélérer la mise en accessibilité du réseau de transport collectif. Offrir la gratuité aux personnes en situation de handicap pour compenser le manque d'accès et mobiliser les acteurs de la communauté métropolitaine. Reconnaître le transport adapté comme composante à part entière du réseau et améliorer son efficacité de façon à offrir la réservation le jour même, à la hauteur des besoins réels;
- j. Faire de l'accessibilité un critère d'approbation obligatoire des projets de construction et de rénovation commerciales et lier l'octroi de subventions à des obligations réglementaires d'accessibilité universelle;
- k. S'assurer que toute construction ou rénovation de logements financées par des fonds publics respecte les principes du design universel afin de fournir des logements adaptables ou accessibles à toutes les personnes qui en ont besoin, là où elles le souhaitent. Incorporer le design universel comme principe fondamental dans le règlement pour une métropole mixte;
- l. Offrir un service de déneigement d'appoint aux personnes à mobilité réduite en y affectant des ressources humaines et financières adéquates, à la hauteur des besoins réels, sur tout le territoire;
- m. En collaboration avec les SDC, les PME et le public, mettre en ligne une cartographie exhaustive des commerces et services accessibles. Offrir un service de livraison gratuit subventionné pour les personnes handicapées afin de compenser le manque d'accès;
- n. Poursuivre le Chantier en accessibilité universelle et appliquer ses recommandations.

15. Itinérance et lutte aux inégalités

La crise sanitaire a mis en lumière toute l'importance de notre filet social et de la solidarité montréalaise, mais également l'immense ampleur des besoins, dans un contexte où les inégalités sociales et économiques se sont exacerbées. En 2021, le nombre de personnes en situation d'itinérance s'est accru, un phénomène qui s'explique par la précarisation due à la pandémie, mais également par la crise du logement qui sévit depuis quelques années. L'itinérance et la lutte aux inégalités sont des enjeux pressants auxquels on doit s'attarder avec compassion, pour ne laisser personne derrière.

15.1. Approche adaptée pour l'itinérance

- a. Renforcer la concertation et la collaboration entre la Ville de Montréal, le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires afin de développer une réponse intégrée et efficace aux enjeux liés à l'itinérance, et bonifier l'entente Réflexe Montréal en itinérance avec le gouvernement du Québec;
 - b. Soutenir la mise en place de ressources à haut seuil d'accessibilité qui tiennent compte de l'ADS+, qui sont adaptées aux multiples réalités de l'itinérance sur l'ensemble du territoire, et qui répondent aux différents besoins notamment ceux des personnes autochtones, aînées, jeunes, femmes etc.;
 - c. Poursuivre les représentations auprès des paliers supérieurs pour la décriminalisation de la possession simple de drogue, développer une stratégie de réduction des méfaits avec la santé et les groupes communautaires, et soutenir la mise en place de ressources pour les toxicomanes, tel que des wet services;
 - d. Réviser la réglementation municipale pouvant induire du profilage racial et social afin de prévenir la judiciarisation des personnes vulnérables et marginalisées;
 - e. Mettre en place des équipes municipales d'intervention et de médiation sociale pouvant être déployées pour offrir une réponse immédiate et sur appel aux personnes vulnérables et aux enjeux de cohabitation sociale dans l'espace public;
 - f. Faire les représentations nécessaires auprès des gouvernements afin d'obtenir un financement assurant la construction de logements et une offre de services adéquate, et mettre en place des ressources appropriées pour soutenir les personnes en situation d'itinérance.
- b. Bonifier le programme d'aide financière aux OBNL locataires et financer l'acquisition et la rénovation de locaux communautaires via l'économie sociale;
 - c. Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de permettre aux organismes communautaires louant des espaces de propriétaires privés de se prévaloir de l'exemption de taxes municipales;
 - d. Assurer un salaire minimum viable, soit 15 \$ de l'heure, pour les employés et les sous-contractants, et effectuer les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin qu'il hausse le salaire minimum à 15 \$ de l'heure et compense les acteurs de l'économie sociale, les OBNL et l'entrepreneuriat collectif pour pallier le manque à gagner;
 - e. Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour que 50% des profits reliés à vente du cannabis soient réinvestis de manière récurrente et pérenne dans le financement d'organismes qui viennent en aide aux personnes en situation de précarité par le biais de projets structurants portés par les acteurs locaux en lien avec des interventions préventives comme le travail de rue, l'hébergement court terme et long terme ainsi que l'intervention, le soutien psychosocial et les services de santé.

15.3. Espaces publics sûrs pour les femmes

- a. Adopter une politique et un plan d'action pour contrer le harcèlement de rue envers les femmes et les personnes de la diversité sexuelle et de genre, qui prend notamment en compte la nécessité d'espaces urbains sécuritaires et éclairés;
- b. Développer une campagne de sensibilisation et d'information contre les violences à caractère sexuel dans les espaces publics;
- c. Mettre en pratique l'ADS+ en amont des projets urbains afin de travailler concrètement à l'aménagement et

15.2. Miser sur le développement social

- a. Renforcer le partenariat et la collaboration entre la Ville de Montréal et les organismes communautaires, réviser les programmes de subvention et faciliter les processus administratifs et de reddition de comptes;

l'environnement sécuritaire pour les femmes et les personnes de la diversité sexuelle et de genre.

15.4. Tarification sociale

- a. Mettre en œuvre une tarification sociale pour les transports collectifs pour les personnes à faible revenu;
- b. Évaluer la possibilité de rendre les transports collectifs complètement gratuits pour les aîné·e·s et les jeunes de 17 ans et moins et les étudiant·es de 18 à 30 ans;
- c. Assurer la gratuité des loisirs et des activités culturelles qui relèvent de la Ville pour les personnes vivant sous le seuil de faible revenu.

15.5. Lutte à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire

- a. Améliorer l'offre et qualité des aménagements et des équipements publics dans les quartiers à plus forte concentration de pauvreté, dont la quantité de parcs et d'équipements sportifs, l'accès aux bibliothèques et aux maisons de la culture, ainsi que l'aménagement de places publiques, la lutte aux îlots de chaleur et la sécurité routière;
- b. Mettre à jour le programme de Revitalisation urbaine intégrée (RUI), afin d'étendre son financement et augmenter la prise en charge par le milieu, et permettre aux concertations locales de prioriser des aménagements et des équipements publics via un budget d'investissement dédié;
- c. Poursuivre la mise en place du plan d'action intégré 2020-2022 du Système alimentaire montréalais (SAM), et mettre en œuvre un Pacte municipal sur l'alimentation urbaine et la sécurité alimentaire et développer un programme montréalais de soutien aux systèmes alimentaires locaux, incluant le soutien aux organismes œuvrant en sécurité alimentaire, aux initiatives de lutte contre les déserts alimentaires et le gaspillage alimentaire, aux marchés publics, au développement de quartiers, parcs et espaces publics nourriciers, à l'agriculture commerciale et développer des maillages entre les projets d'agriculture urbaine et les organismes œuvrant en sécurité alimentaire;
- d. Participer aux démarches favorisant une mesure alimentaire scolaire universelle;
- e. Mettre en œuvre des actions en inclusivité numérique pour combattre la fracture numérique vécue par plusieurs groupes de la population.
- f. Intégrer la notion de la santé environnementale dans l'élaboration de projets de développement urbain et documenter les impacts des projets sur la santé globale de la population, en lien avec les autres déterminants de la santé que sont la pauvreté et les conditions de logements;
- g. Offrir des incitatifs pour attirer des commerçant·e·s à offrir des services dans les zones d'insécurité alimentaire;

- h. Installer des bornes d'internet universelles et publiques dans tous les arrondissements, afin de garantir l'accessibilité et l'accès à l'information, en priorisant les quartiers où les citoyens et familles ne bénéficient pas d'accès internet haute vitesse de qualité.

16. Sécurité publique

Lorsqu'on la compare à d'autres métropoles nord-américaines, Montréal est une ville sécuritaire. Les dernières années auront cependant mis en lumière le souhait de rendre les services de police plus imputables et transparents. Récemment, une recrudescence des violences par armes à feu a également démontré la nécessité d'agir avec vigueur pour rendre nos quartiers plus sûrs. Enfin, la sécurité passe également par la préparation à des inondations plus fréquentes en raison des changements climatiques.

16.1. Transparence et modernisation du SPVM

- a. Ajuster et réorienter les financements du SPVM, en misant sur des services de sécurité publique de proximité, adaptés aux besoins des citoyen·ne·s et aux réalités communautaires, et bonifier les ressources en prévention, médiation et cohabitation sociale, notamment en créant des équipes d'intervention mixtes composées d'agent·e·s spécialisé·e·s dans chaque poste de quartier du SPVM;
- b. Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour financer adéquatement les ressources d'aide en itinérance, en santé mentale, en intervention sociale et en soutien communautaire;
- c. Bonifier la formation des policiers portant sur l'intervention sociale, la médiation, les alternatives à la force, la lutte contre le profilage racial et social, les agressions sexuelles, la violence conjugale et le harcèlement afin d'assurer des interventions adaptées aux enjeux actuels;
- d. Collaborer avec le gouvernement du Québec pour résoudre les enjeux liés à l'implantation de caméras portatives et travailler à un déploiement rapide de cette technologie au sein du Service de police de la Ville de Montréal avec le soutien financier du gouvernement;
- e. En s'inspirant de l'expérience de pays européens, où certaines brigades spécialisées ne sont pas armées, et en collaborant à cette fin avec le SPVM, mettre en branle un projet-pilote pour évaluer la pertinence que certains policiers ne portent pas d'arme à feu lors d'interventions particulières;
- f. Étendre la reconnaissance de la carte d'identification municipale à l'ensemble des services de la Ville, incluant le SPVM, afin d'améliorer la protection offerte aux personnes sans papier, dans le cadre de la politique montréalaise d'« accès sans peur ».

16.2. Contrôle des armes à feu

- a. Poursuivre l'expérience de l'escouade permanente affectée à la lutte contre le trafic d'armes;
- b. Continuer à faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il s'engage sans détour à légiférer pour interdire la possession, l'importation et la fabrication d'armes

de poing au Canada, et qu'il renonce à transférer cette responsabilité aux municipalités;

- c. Bonifier et consolider les programmes de prévention en sécurité urbaine qui participent, en amont, à diminuer la criminalité et à améliorer la sécurité urbaine, et soutenir les organismes communautaires qui jouent un rôle clé en ce sens.

16.3. Faire de la sécurité civile une priorité

- a. Brosse un bilan de la mobilisation constante du Centre de coordination des mesures d'urgence et identifier les besoins afin d'en faire une unité permanente;
- b. Poursuivre les efforts visant à réduire les polluants émis par les industries, les transports et l'habitation dans l'est de Montréal, notamment par l'implantation de nouvelles stations d'échantillonnage de la qualité de l'air appartenant à la Ville de Montréal et dont les données seraient rendues publiques de façon régulière;
- c. Poursuivre les efforts de sécurisation et de protection des berges, en s'inspirant des meilleures pratiques en matière d'infrastructures écologiques, par la création de barrières naturelles de végétaux et d'arbustes afin de limiter l'impact de l'érosion et de réduire les risques d'inondation, tout en améliorant l'accès aux berges à la population.
- d. Lutter contre les groupes criminalisés en améliorant le soutien aux jeunes marginalisés de 13 à 25 ans, notamment en augmentant le financement disponible pour les initiatives communautaires, et ce, particulièrement dans les quartiers du nord et de l'est de l'île;
- e. Entreprendre de nouvelles négociations avec les gouvernements d'Ottawa et de Québec pour un nouveau partage des profits provenant de la vente légale du cannabis aux municipalités afin de mieux financer les initiatives communautaires en soutien aux jeunes marginalisés;
- f. Mettre en place une politique de gestion des bruits intégrée et ambitieuse intégrant tous les sons et bruits urbains, qu'il s'agisse de pollution sonore provenant de sources industrielles, de certains camions plus bruyants que d'autres ou encore de nuisances sonores liées à la vie nocturne, tout en prenant en compte les besoins en accessibilité universelle.

17. Gestion animalière

Comme c'est le cas dans bien des domaines, une saine gestion animalière doit reposer à la fois sur ce que nous enseigne la science et sur l'empathie. C'est l'approche qu'a toujours défendue Projet Montréal. Le parti s'engage ainsi à poursuivre dans cette voie, afin de lutter efficacement et de multiples manières contre la surpopulation animale et la cruauté.

17.1. Mieux contrôler les comportements à l'égard des animaux et lutter contre la surpopulation animale

- a. Offrir un soutien à la stérilisation des animaux pour les clientèles itinérantes, et mettre en opération une unité mobile de stérilisation et de vaccination;
- b. Continuer d'appuyer la mise en place des programmes d'éducation sur les animaux pour les propriétaires et les jeunes (ex: dans les écoles, les camps d'été, ateliers dans les parcs et le programme 'troc ton ticket') afin de sensibiliser la population au sujet de la responsabilité des propriétaires d'animaux, du langage animal et du comportement humain à l'égard des animaux;
- c. Étendre de façon concertée et systématique l'accès au programme de CSRSM (capturer, stériliser, relâcher, maintenir) à tous les arrondissements et travailler avec nos partenaires sur des solutions pour cette population errantes pendant les périodes de grand froid;
- d. Maintenir l'enregistrement obligatoire et l'identification permanente des animaux et, avec nos partenaires, offrir des cliniques de micropuçage abordables pour les personnes à faibles revenus;
- e. Interdire l'ouverture de nouvelles animaleries sur le territoire de Montréal et obliger les animaleries existantes à offrir des animaux de refuge en adoption;
- f. Renforcer le règlement encadrant l'élevage sur le territoire de la Ville et prendre des mesures pour contrôler et améliorer les pratiques d'élevage afin de réduire le taux d'élevage non-conforme ("backyard breeding");
- g. Maintenir l'interdiction des calèches.
- h. Services concernant les animaux
- i. Créez de nouveaux parcs et parcours pour chiens avec une concentration sur les zones mal desservies de la ville;
- j. Œuvrer à la mise en place de refuges animaliers municipaux et assurer que les partenaires de la ville ne transfèrent pas les animaux perdus ou abandonnés vers des laboratoires à des fins de recherche ou à des fins commerciales;
- k. Maintenir une position anti-législation visant les races et ce qui concerne le traitement des chiens par le service de gestion animalière;

- l. Poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec pour assurer l'accès au logement pour des personnes ayant des animaux de compagnie.

17.2. Faire de Montréal une ville exempte de cruauté envers les animaux

- a. Interdire tout événement et activité à caractère promotionnel ou commercial qui comprend un volet d'exploitation causant une souffrance physique et psychologique à un animal;
- b. Investir dans des campagnes de sensibilisation en matière de responsabilité humaine envers les animaux.

17.3. Contrôler la faune urbaine de façon éthique

- a. Maintenir la politique de gestion de la faune et de la biodiversité urbaine endémique ou naturalisée et promouvoir des pratiques éthiques et efficaces en matière de contrôle des animaux envahissants ou nuisibles;
- b. Promouvoir la gestion responsable et éthique de la faune, la cohabitation et continuer à poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec pour obtenir l'interdiction de la chasse sur l'île de Montréal;
- c. Étudier les pratiques en matière de gestion des déchets dans nos Grands Parcs et créer des projets pilotes en vue de sensibiliser la population sur les pratiques zéro déchet dans nos parcs de même que sur les dangers de nourrir les animaux sauvages.



SUIVEZ-NOUS

 /ProjetMontreal  /ProjetMontreal
 /ProjetMontreal projetmontreal.org